

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024

Etaients présents :

Mesdames : Marie-Claude BEAL - Alexandra BEAUFORT - Mireille DEFAY - Odile DEFAY - Françoise GUILLOT - Betty PEYRET - Adrienne WIERZBA

Messieurs : Claude BRUYERE - Francis CARDOSO - Guy CHAPELLE - René HABOUZIT – Pierre LARGIER - Lionel MALOSSE - Bernard NOUVET - Marcel RIBES - Jean-Christophe VERA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames : Sandrine BAY-GUEDES (pouvoir à Lionel MALOSSE) - Sylvie BONNARDEL (pouvoir à Adrienne WIERZBA) - Blandine DELEAU-FERRET (pouvoir à Alexandra BEAUFORT) - Patricia GIRE-JOUBERT (pouvoir à Marcel RIBES) - Delphine ROUX-CHARRIER (pouvoir à Claude BRUYERE) - Béatrice VIDAL (pouvoir à Mireille DEFAY)

Messieurs : Guillaume LASHERME (pouvoir à Pierre LARGIER) - Jérôme RIVAT (pouvoir à Bernard NOUVET) - Julien UGGERI (pouvoir à Francis CARDOSO)

Absents :

Madame Marie-Claire OMBRET

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy CHAPELLE.

16 présents + 9 pouvoirs : quorum atteint et 25 votants

Ouverture de la séance : 21H00

Présentation de l'ordre du jour :

➤ **AFFAIRES GENERALES**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024
- Adhésion au groupement de commandes porté par des syndicats départementaux d'énergies pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

➤ **URBANISME**

- Désaffectation et déclassement d'une parcelle du domaine public
- Mutation foncière de biens de section (Fay-la-Triouleyre)

➤ **FINANCES**

- Subventions aux associations pour l'année 2024
- Aide communale à l'emploi sportif pour le Football Club de Saint-Germain-Laprade
- Aide communale à l'emploi sportif pour le Saint Germain Blavozy Hand Ball
- Aide communale à l'emploi sportif pour l'Entente Foot Blavozy - Saint-Germain
- Modification du taux de l'indemnité de fonction brute mensuelle du Maire

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

- Modification du tableau des effectifs dans le cadre du remplacement d'un agent

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **AFFAIRES GENERALES**

• **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Adrienne WIERZBA est proposée en tant que secrétaire de séance.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

• **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024**

Aucune modification n'est demandée.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

• **Etablissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises (tirage au sort)**

En application des dispositions de l'article 260 du code de Procédure pénale, le nombre des jurés pour établir la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population. Cette répartition est faite par commune, ou communes regroupées, par arrêté du préfet au mois d'avril de chaque année.

La commune de Saint-Germain-Laprade doit établir la liste des jurés pour l'année 2025. Le code de Procédure pénale dispose que le maire doit tirer au sort publiquement un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral et ceci à partir de la liste électorale générale de la commune.

En 2024, le nombre de jurés à tirer au sort sur le département pour constituer la liste annuelle du jury d'assises au titre de l'année 2025 a été fixé à 200. Pour la commune de Saint-Germain-Laprade, le nombre de noms à tirer au sort est de 9 et le nombre de jurés désignés sera donc de 3. La liste établie devra comprendre des personnes qui ont leur résidence principale dans le ressort de la cour d'assises, à savoir le département, et qui auront plus de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises à partir de la liste électorale à jour. Il sollicite par ailleurs des informations sur la profession des personnes désignées afin de vérifier les situations d'incompatibilité.

[A 21H15, arrivée de plusieurs habitants. Le Maire précise que la séance du conseil municipal est publique mais que l'assistance ne peut pas intervenir pendant l'examen des points à l'ordre du jour. La parole lui sera donnée au terme de la séance.]

• **Ré-adhésion au groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel**

Un groupement de commandes a été constitué par 13 Syndicats Départementaux d'Énergie (SDE) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique. Le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) en est le coordonnateur. La commune de Saint-Germain-Laprade a adhéré à ce groupement.

Au regard de la puissance souscrite dans ses contrats, la commune doit passer par une procédure de marché public. Cette obligation est en vigueur depuis 2020. Il était opportun de travailler avec le SDE 43 et ceci dans le cadre d'un groupement de commandes réunissant plusieurs syndicats d'énergie afin d'avoir des prix négociés par rapport au volume représenté et de bénéficier de tarifs compétitifs.

Afin de garantir la représentativité et l'accompagnement territorial de leurs membres et afin d'optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, les Syndicats Départementaux d'Energie, membres pilotes du groupement, souhaitent renforcer le groupement de commandes actuel et les compétences mises à disposition des acteurs de leurs territoires. Cela se matérialise par la conclusion d'une nouvelle convention constitutive du groupement.

Par ailleurs, en 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1er janvier 2026. Le groupement engage dès à présent la phase de reconduction afin de faire bénéficier les membres d'un achat optimisé (tant vis-à-vis des services que des offres tarifaires) tout en leur évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres. Les adhérents seront systématiquement amenés à confirmer leur engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé.

La commune doit se positionner quant à la réadhésion au groupement d'achat et autoriser ce dernier à réaliser toutes les formalités nécessaires à l'engagement des prochains marchés de fourniture d'électricité et de gaz pour son compte.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

➤ **URBANISME**

- **Désaffectation et déclassement d'une parcelle du domaine public**

Le Conseil municipal du 14 avril 2023 avait décidé de régulariser une emprise de voirie située Chemin de Chazot (Fay-la-Triouleyre).

Pour rappel, un bâtiment privé était constaté sur le domaine public. Le bien ne portant pas atteinte à la circulation sur la voie, il avait été décidé d'engager la procédure pour rétrocéder l'emprise de bâtiment au propriétaire de la parcelle attenante, et utilisateur du bâtiment concerné, à hauteur de 20 € / m². Ce montant correspond à celui estimé par le service du Domaine.

Le relevé de géomètre et le document d'arpentage ont été réalisés. La parcelle AE 792, propriété communale à régulariser, a été isolée et représente une surface de 34 m².

Avant toute cession, il est nécessaire de procéder à une désaffectation du bien concerné suivie d'un déclassement du domaine public.

La parcelle AE 792 présente un bâtiment et est en partie située le long de la limite séparative avec la parcelle voisine cadastrée section AE 429. Elle ne fait aujourd'hui l'objet d'aucune affectation pour la raison suivante : elle est rendue inaccessible au public. Au regard de ces éléments, le terrain en cause n'apparaît ni affecté à un service public, ni à l'usage direct du public. A ce titre, son maintien dans le domaine public n'est pas justifié. Le propriétaire de la parcelle voisine, à savoir la parcelle cadastrée section AE 429, a déclaré être intéressé par l'acquisition de la parcelle AE 792. Il est donc proposé au conseil municipal de prononcer le déclassement de cette parcelle du domaine public communal de sorte à l'incorporer dans le domaine privé afin de procéder à sa vente. Le produit de cette dernière sera de 680 €. La commission Urbanisme a donné un avis favorable sur ce dossier.

Il est proposé de désigner le cabinet Actif pour formaliser les actes.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **Mutation foncière de biens de section (Fay-la-Triouleyre)**

Par délibération du 23 novembre 2023, le conseil municipal a voté le transfert de 5 parcelles de biens de section à la commune pour motif d'intérêt général. Ces dernières sont situées à proximité de l'ancienne école de Fay-la-Triouleyre et l'école publique actuelle est située sur l'une des parcelles concernées (parcelles C1, C2, C3, C5 et AE269).

Les arrêtés préfectoraux prononçant ces transferts ont été pris le 15 février 2024. Les deux mois d'affichage de ces actes ayant été respectés, les démarches de publication auprès du service de publicité foncière peuvent à présent être réalisées.

Il est proposé de désigner le cabinet ACTIF pour établir l'acte administratif pour ces mutations foncières.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

➤ **FINANCES**

- **Subventions aux associations pour l'année 2024**

Les demandes des associations ont été examinées par la commission politique de la ville le 16 mai dernier au regard des bilans moraux et financiers reçus.

Les versements à réaliser sont similaires à ceux de 2023. Les principales situations soulignées sont les suivantes :

- Le comité de jumelage a cessé son activité.
- Le Twirling bâtons présente des athlètes à des compétitions qui se dérouleront en dehors du département. Une aide est versée pour permettre l'organisation des déplacements.
- Les Foulées de Saint-Germain organisent la Color Run lors de la fête votive.
- Sports et loisirs n'organisent pas de manifestation particulière pour développer leurs recettes. Par conséquent, un versement similaire à celui de 2022 est proposé.
- Les APE bénéficient toutes d'une subvention de 5 € / enfant inscrit au 1^{er} septembre 2023. Une aide exceptionnelle est prévue pour l'APE du bourg au regard de la communication mise en œuvre pour les portes ouvertes. Elle a en effet été renforcée pour permettre plus d'inscriptions à l'école du bourg qui est concernée par un projet de fermeture de classe.
- Dans le cadre de l'organisation de la Foire bio et pour permettre à l'association de bénéficier de financements complémentaires, Haute-Loire Bio est destinataire d'une subvention.
- Le Viet Vo Dao a présenté une demande cette année, ce qui n'est pas le cas de Fée des fils.
- Pour ce qui concerne les associations supra-communales :
 - le Vélo club du Velay organise une course sur la zone d'activités,
 - la Bibliothèque départementale ne fait plus passer de bibliobus. En revanche, une convention a été établie avec la commune pour développer la lecture publique et le renouvellement des ouvrages dans ce cadre.
 - De nouvelles demandes sont répertoriées : le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles et l'Amicale des pompiers de Saint-Julien-Chapteuil. Cette dernière sollicite une aide pour permettre la restauration de vieux matériels.

Une question est posée quant à la différence de montant proposé entre Justice et partage (100 €) et le CIDFF (200 €). Il est suggéré d'attribuer des aides similaires. Ceci est validé.

Les montants proposés et modifiés en conséquence sont présentés ci-après :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2024

Associations présentes sur la commune	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Genêts d'Or	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	600,00 €
Tango volcanique	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Rencontres et loisirs	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €
Club informatique	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	- €	500,00 €
Les amis de la bibliothèque	1 850,00 €	1 850,00 €	1 850,00 €	1 850,00 €	1 850,00 €	1 850,00 €	1 850,00 €
Comité de jumelage	4 875,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €
Zik à donf	1 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Tréteaux de Peynastre	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	660,00 €
Sacs à dos	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €
Jazz band	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Son lumière théâtre - SLT	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	- €
Entente foot						960,00 €	960,00 €
Football club	18 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Handball club	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
Twirling bâton	1 800,00 €	1 800,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
AV Chiens de défense	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Foulées de St Germain	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Sport et loisirs	600,00 €	800,00 €	800,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	2 500,00 €	1 300,00 €
Gym danse	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Tennis club	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Gym douce	800,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €
Boule amicale	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
APE La Source	405,00 €	430,00 €	465,00 €	460,00 €	425,00 €	405,00 €	465,00 €
APE Le Bourg	1 040,00 €	1 005,00 €	955,00 €	945,00 €	965,00 €	920,00 €	2 200,00 €
APE Fay	375,00 €	400,00 €	400,00 €	360,00 €	400,00 €	455,00 €	465,00 €
APE Noustoulet	245,00 €	245,00 €	210,00 €	250,00 €	250,00 €	225,00 €	220,00 €
ACCA (Chasseurs)	340,00 €	340,00 €	340,00 €	340,00 €	340,00 €	340,00 €	340,00 €
AGOSSM (Association du personnel communal)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Cadres de réserve	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
CATM	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	500,00 €
Comité des fêtes	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Guildons d'autrefois	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Haute-Loire Bio							500,00 €
Viet Vo Dao							200,00 €
Fées des fils		500,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	- €	- €
Association du Moulin neuf						200,00 €	- €
Les amis de la Roche Rouge					200,00 €	- €	- €
Abbaye de DOUE (subvention exceptionnelle pour colloque 7 et 8 10 2022)							- €
SOUS TOTAL	55 720,00 €	49 910,00 €	47 760,00 €	48 245,00 €	53 170,00 €	51 295,00 €	51 330,00 €
Autres associations	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Banque alimentaire (CCAS)	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	- €	- €
Prix de la Résistance	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Street en Velay	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Prévention routière	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	- €	- €	- €
Secours populaire	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €
Acts	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
APF	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Vélo club du Velay	150,00 €	150,00 €	150,00 €	- €	- €	- €	150,00 €
Bibliothèque départementale de prêt	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	- €
Sep'agrav43 (Soléroise en plaques)	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	- €	- €
Trisomie 21	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)	100,00 €	100,00 €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Team pro	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Opération JOC	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Jardin des Coccinelles						200,00 €	- €
Justice et partage	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	200,00 €
CIDFF (Centre d'information sur le Droit des Femmes et des Familles)							200,00 €
Amicale pompiers St Julien Chapeuil							100,00 €
SOUS TOTAL	1 260,00 €	1 260,00 €	1 160,00 €	1 110,00 €	1 010,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024	56 980,00 €	51 170,00 €	48 920,00 €	49 355,00 €	54 180,00 €	52 295,00 €	52 430,00 €

Le montant attribué pour 2024 s'élève à 52 430 €, dont 51 330 € versés aux associations de la commune. L'enveloppe inscrite au budget est de 55 000 €.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **Subventions aux emplois sportifs**

Le Conseil départemental soutient les emplois sportifs dans le cadre du dispositif « Profession sport » à la condition que les communes participent également. L'association peut bénéficier de 4,20 €/H à hauteur de 85 H/mois pour l'emploi d'un éducateur sportif breveté d'Etat si la commune s'engage à verser une aide financière minimum de 2,10 €/H en contrepartie. Trois demandes sont présentées à ce titre.

Les subventions détaillées ci-dessous sont comprises dans le montant total alloué aux associations concernées.

1/ Aide communale à l'emploi sportif pour le Football Club de Saint-Germain-Laprade

Le Football Club de Saint-Germain-Laprade a déposé un dossier de demande de subvention pour la saison 2024-2025.

Comme pour 2023, l'aide à l'emploi sportif versée par la commune est calculée sur la base de 3 €/H à raison de 793 heures pour la saison sportive 2024-2025, soit 2 379 €.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

2/ Aide communale à l'emploi sportif pour le Handball Club de Saint-Germain-Laprade

Le Handball Club Saint-Germain-Blavozy a déposé un dossier de demande de subvention pour la saison 2024-2025.

Comme pour 2023, l'aide à l'emploi sportif versée par la commune est calculée sur la base de 3 €/H à raison de 1 020 heures pour la saison sportive 2024-2025, soit 3 060 €.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

3/ Aide communale à l'emploi sportif pour l'Entente Foot Blavozy - Saint-Germain

L'Entente Foot Blavozy - Saint-Germain a déposé un dossier de demande de subvention pour la saison 2024-2025.

Il est proposé d'intervenir à la même hauteur que la commune de Blavozy, à savoir 960 € pour la saison, soit 40 heures par mois sur la saison avec une participation à hauteur de 2 €/Heure.

Il est précisé que la subvention de la commune de Saint-Germain-Laprade viendra se cumuler avec celle attribuée par celle de Blavozy.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **Modification du taux de l'indemnité de fonction brute mensuelle du Maire**

Le tableau des indemnités est présenté en séance. Il est proposé de modifier le taux de l'indemnité du Maire pour le porter à 34% au lieu de 38% avec régularisation depuis le 12 avril 2024, date du dernier conseil municipal au cours duquel cette modification avait été évoquée.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

➤ RESSOURCES HUMAINES

- **Modification du tableau des effectifs dans le cadre du remplacement d'un agent**

Un appel à candidatures a été diffusé pour le remplacement de la responsable de service « Moyens généraux et personnels écoles ». Des entretiens de recrutement ont été réalisés et une candidature a été proposée au bureau municipal du 15 mai dernier. Ce dernier a donné un avis positif quant au profil retenu.

Il est proposé de créer en conséquence un poste de titulaire à temps complet au grade d'attaché, cadre d'emploi des attachés territoriaux, à compter du conseil municipal du 31 mai 2024. Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

La commission Finances et personnels a été informée de la situation.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

➤ DECISIONS DU MAIRE

- **4-2024 : Remplacement de ralentisseurs – Rue François GIPPET**

Le projet a été débattu en commission Travaux. Il a été proposé à la suite de plusieurs incidents intervenus ces derniers mois.

Les riverains ont été informés (courrier dans les boîtes aux lettres). Ce projet représente une phase transitoire. Il s'agit en effet de l'affiner au regard des premiers retours sur cet aménagement voire avec le recours d'un appui extérieur L'enjeu est de parvenir à sécuriser la voie.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- **Agenda :**

- 1^{er} juin 2024 : Fête mondiale du jeu au complexe sportif
- 16 juin 2024 : Enquête policière organisée par les Amis de la bibliothèque
- 19 juin 2024 : Fête de la musique avec l'Atelier des Arts
- 20 juin 2024 : Atelier « Ne jetez plus, réparez » au Centre culturel
- 23 juin 2024 : Marché des créateurs (une cinquantaine d'exposants inscrits)
- 11 juillet 2024 : Grillades des Aînés
- 16 juillet 2024 : Interfolk
- 13 octobre 2024 : Foire Bio

- **Ecoles :**

Les demandes de participations financières pour la scolarisation d'enfants dans des classes ULIS (scolarisation d'élèves en situation de handicap) sont présentées (communes de Vals-près-le-Puy et du Puy-en-Velay).

Les conseils d'écoles sont prévus et traiteront de l'organisation de la prochaine rentrée.

Le projet de l'APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) a porté sur l'adaptation de jeux pour des enfants en situation de handicap. Un repérage des endroits difficiles d'accès sur le bourg pour des personnes en situation de handicap a également été réalisé.

Le projet « Savoir rouler à vélo » a été organisé avec les classes de CM2 dans le cadre du périscolaire.

Le programmiste et son équipe en charge de définir la restructuration des écoles du bourg ont présenté les scénarii du projet. Aucune décision n'est prise pour le moment. Une réflexion doit être conduite quant aux différentes possibilités présentées.

- **Sécurité – Environnement – Qualité de vie :**

Dans le cadre de la préparation du Plan Communal de Sauvegarde, un exercice de mise en situation est prévu le 12 juin prochain avec les conseillers municipaux. L'incident, objet de l'exercice, sera présenté au dernier moment. Un test grandeur nature avec la population sera également réalisé dans un second temps. Il est rappelé que le Plan Communal de Sauvegarde devra être mis à jour avant juin 2025.

L'organisation de la prochaine Foire Bio est en cours. Elle portera sur la biodiversité et le monde des abeilles. Des semis de plantes mellifères seront réalisés au Cercle de loisirs, à l'endroit des espaces verts brûlés il y a deux ans.

Une formation à la gestion du risque incendie est proposée par la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal.

- **Travaux :**

Au niveau du complexe sportif, les travaux sur les extérieurs avancent (pose des bordures dans la perspective des prochains enrobés).

La consultation pour la campagne de travaux sur les chemins a été relancée.

- **Solidarités :**

Un poste de télévision a été acheté pour meubler le logement d'urgence.

- **Culture :**

Les séances de cinéma du jeudi sont prévues jusqu'à fin juin.

- **Ressources humaines :**

Le recrutement pour le poste de mécanicien est encore en cours.

FIN DE SEANCE : 22H05

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024

Signatures :

Le Maire

Guy CHAPELLE



La secrétaire de séance

Adrienne WIERZBA